

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-11\_30\_03\_2015-DE  
Reçu le 02/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015 À 19 HEURES 30**

L'an deux mille quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE

**Absents avec procurations :**

- Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BEZZINA
- Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
- Madame Patricia DEGUS donne procuration à Monsieur Richard CONTE

**Absents :**

- Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

**11/ OBJET : DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE ET D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC – CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF.  
PARKING DES MARINIÈRES**

**Monsieur Robert BOJANOVICH, Conseiller Municipal, expose à ses collègues**

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-11\_30\_03\_2015-DE

Reçu le 02/04/2015

Par délibérations des 28 mai 2014 et 3 décembre 2014, le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Mer a fixé les tarifs des droits de place et de voirie, et d'occupation du domaine public.

Il leur propose de créer un tarif d'occupation pour un emplacement situé parking des Marinières comme suit :

- 200 euros par m<sup>2</sup> / an en place fixe

Les dispositions des délibérations des 28 mai et 3 décembre 2014 demeurent inchangées.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives